

L'assainissement non-collectif

Toutes les informations sur l'assainissement non-collectif.

La compétence Assainissement Non Collectif a été confiée par les communes au [Syndicat des Eaux de Gâtine](#), sauf Doux et Reffannes qui gèrent directement cette compétence.

La loi impose de vérifier que les systèmes d'assainissement des maisons qui ne sont pas raccordés au «tout à l'égout» sont bien aux normes ; et de veiller à la conformité des installations neuves ou en cours de réhabilitation. L'ensemble des habitations et immeubles concernés sont ainsi suivis par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (appelé SPANC).



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE PARTHENAY-GÂTINE**

2, rue de la Citadelle,
CS 80192 - 79200 PARTHENAY

HORAIRES :

Accueil sur RDV au 05 49 94 03 77
Lun - Ven : 9h-12h / 13h30-17h30
Samedi (état civil uniquement) : 9h30-

Ce site utilise des cookies et vous donne le contrôle sur ce que vous souhaitez activer

✓ OK, tout accepter

Personnaliser